

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, M. Cyrille Paquereau, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Sonia Sanchez, M. Thomas Hay, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Marie-Noëlle Guittet, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, Mme Françoise Clénet, Mme Gaëlle Romi.

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.**

Étaient absents excusés :

Mme Anne Leroy (procuration à M. Christian Peulvey), Mme Blandine Elain (procuration à Mme Véronique Jousset), Mme Alexia Pirois (procuration à M. Jean-Pierre Landreau), Mme Séverine Blanloeil (procuration à Mme Laurence Luneau), Mme Lamia Bacher (procuration à Mme Gaëlle Romi).

**Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.**

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay.

Date de la convocation : 05 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 24	Excusés : 5	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**ADMINISTRATION GENERALE**

**FINANCES**

**Affaires diverses**

- ♦ **Création d'un jeu concours « Clisson Ville Rock » – cadrage de l'opération**

**Monsieur le Maire expose les faits.**

A l'occasion de l'édition du festival Hellfest 2023, la Ville de Clisson souhaite mettre en place un jeu-concours sans obligation d'achat intitulé « CLISSON VILLE ROCK ».

Ce jeu-concours, ayant pour but de dynamiser et de promouvoir les commerces de proximité du noyau historique depuis la place des Douves jusqu'au quartier Saint-Antoine pendant la période du Hellfest, se déroulera du lundi 12 au dimanche 18 juin 2023.

Les gains de ce jeu seront répartis en 95 lots constitués d'un panier garni de produits marqués « Made in Clisson » ainsi que de bons d'achats d'une valeur de 20 € à faire valoir auprès des commerçants clissonnais agréés par la Ville. La dotation globale des bons d'achat allouée par la Ville est de 3 000 €.

Les bons d'achats seront valables jusqu'au 30 juin 2024.

La participation à ce jeu-concours s'effectuera par un questionnaire simple mis à disposition de toute personne entrant dans un commerce de proximité du centre-ville et du quartier Saint-Antoine, sans obligation d'achat. Celui-ci devra être complété et déposé dans l'une des trois urnes installées aux lieux suivants :

- Centre-ville : sous les halles,
- Quartier Saint-Antoine : sous la fresque d'Alain Thomas,
- Médiathèque Geneviève Couteau.

Seuls les bulletins de participation créés par la Ville à cette occasion seront acceptés.

Les bons d'achats ne pourront être utilisés que chez les commerçants clissonnais nommément inscrits sur une liste agréée par la Ville. Les bons d'achats seront numérotés et nominatifs. La liste des lauréats sera transmise aux commerces agréés.

La liste d'agrément n'étant pas définitivement arrêtée à ce jour, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le cadre général de ce jeu-concours.

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur Benoît Payen, adjoint délégué au développement économique et au tourisme,**

**Le Conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.121-36 du Code de la consommation,

VU le budget principal de la Commune,

VU l'avis de la commission 'Finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale' en date du 4 mai 2023,

**Après en avoir délibéré,  
À la majorité (21 votes pour, 1 vote contre et 7 abstentions),**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à créer et mettre en œuvre le jeu-concours « CLISSON VILLE ROCK » du lundi 12 au dimanche 18 juin 2023,


**APPROUVE** le cadre général du jeu-concours tel qu'il est présenté dans la présente délibération et notamment la création de bons d'achats d'une valeur de 20 €,

**FIXE** la dotation globale des bons d'achat à 3 000 €,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de rédiger et signer un règlement intérieur et tout document afférent au présent jeu-concours,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et au Comptable public compétent.

Thomas Hay  
Secrétaire de séance



Xavier Bonnet  
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :  
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

**22 MAI 2023**

- son affichage le

**24 MAI 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20230511-DEL-230505-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2023  
Date de réception préfecture : 22/05/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.